

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

**Arrêté du 10 avril 2017 conférant un grade de sous-officier de réserve
au titre de L. 4221-3 du code de la défense**

NOR : INTJ1711181A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4221-3, L. 4221-6, et R. 4211-4 à R. 4221-28,

Arrête :

Article 1^{er}

M. Gabin, Thierry Pulval-Dady est nommé au grade de maréchal des logis-chef de réserve, en qualité de spécialiste, en vue d'être employé en qualité de mécanicien au profit du commandement de la gendarmerie de la Martinique.

Article 2

L'intéressé est rattaché au corps de soutien technique et administratif de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 10 avril 2017.

Pour le ministre et par délégation :
Le général de division,
commandant des réserves de la gendarmerie,
A. COROIR